

CanadaGAP

Option B de certification

Les principales caractéristiques

Heather Gale
Gestionnaire du programme national CanadaGAP

9 février 2012



Aperçu

- Reconnaissance
- Votre groupe est-il prêt à mettre en œuvre l'Option B de CanadaGAP?
- Audits – internes et externes
- Rôles au sein des groupes :
 - Directeur de la mise en œuvre de CanadaGAP
 - Auditeurs internes
 - Exigences en matière de formation
 - Responsabilités des membres d'un groupe
- Coûts



Tour d'horizon

Les producteurs peuvent obtenir la certification CanadaGAP en s'organisant en groupe et en établissant un système central de gestion de la salubrité des aliments

- Basé sur le modèle de certification de groupe de GLOBALG.A.P. (*Option 2*)



Reconnaissance par GFSI-IMSA

- L'Option B de certification de CanadaGAP a été officiellement reconnue et approuvée comme équivalente aux normes internationales de salubrité des aliments à la ferme par l'Initiative mondiale pour la salubrité alimentaire (IMSA)
- L'IMSA effectue l'évaluation comparative des normes de salubrité des aliments en les comparant aux critères de salubrité des aliments reconnus mondialement.



Pour le succès de l'Option B...

- Tous les intervenants sont bien informés et conscients de toutes les étapes, de même que des exigences en matière de temps et d'argent
- Le soutien financier est prévu
- Le soutien technique est prévu
 - Sélection et formation de personnel de soutien compétent
- Suivi des progrès



Audits

La certification de groupe comporte deux paliers d'audits :

1. Des audits internes des exploitations membres (c.-à-d. producteurs, sites d'emballage et d'entreposage) ET des audits internes du Système de gestion du groupe (SGG)
2. L'audit du groupe par un organisme de certification (OC) de tierce partie reconnu.



Audits internes

- Audit physique annuel de toutes les exploitations membres
 - Basés sur la Liste de contrôle de l'audit de CanadaGAP (PSAF)
 - Effectué par l'auditeur interne
- Audit annuel du Système de gestion du groupe
 - Basés sur la Liste de contrôle du SGG de CanadaGAP
 - Effectué par l'auditeur interne du SGG



Liste de contrôle du SGG

- La conformité aux exigences doit être évaluée à l'interne et par une tierce partie en utilisant la Liste de contrôle du SGG de CanadaGAP
- Les groupes doivent se conformer aux exigences à 100% pour obtenir leur certification
- Voir la Liste de contrôle du SGG pour plus de détails (www.canadagap.ca)



Audits externes

Processus d'évaluation en deux parties :

1) Audits externes du SGG par l'organisme de certification

- Audits annuels planifiés
- Conçus pour valider que le SGG et la structure administrative respectent les exigences
- Effectués au bureau ou centre administratif du groupe
- Peuvent durer 1 journée ou plus
- Audits de surveillance du SGG, non annoncés (l'OC doit visiter 10% de ses clients option B chaque année)
- Pour être conforme, TOUTES les exigences de la Liste de contrôle du SGG doivent être respectées



Audits externes (suite)

2) Audits externes des exploitations membres par l'OC

- Audits annuels d'un échantillon des membres du groupe (au minimum un nombre égal à la racine carrée du nombre de membres)
- Audits sur site des exploitations membres (producteurs, sites d'emballage et d'entreposage)
- Audits des sites communs d'entreposage et d'emballage
- Toutes les exploitations échantillonnées doivent avoir obtenu une note de passage à l'audit
- Surveillance : 50% audits planifiés et 50% non annoncés



Rôles au sein des groupes

- Personnel du Système de gestion du groupe :
 - i) Directeur du SGG
 - ii) Directeur de la mise en œuvre de CanadaGAP
 - iii) Conseiller technique pour le groupe (au besoin, dépendant de la taille du groupe). *Il peut s'agir de la même personne qu'au point (ii).*
 - iv) Autre personnel de direction (par ex., soutien administratif)



Directeur du Système de gestion

- Mettre en œuvre et superviser le SGG.
- S'assurer que le système respecte la *Liste de contrôle du Système de gestion de groupe*.
- Coordonner les audits internes.
- Servir de liaison avec l'OC pour les audits externes (peut aussi gérer les sanctions de l'OC envers les membres du groupe).
- Les responsabilités varient selon la taille du groupe, comment les emplois sont structurés, etc.



Directeur de la mise en œuvre de CanadaGAP

- Travaille avec les membres du groupes (producteurs, sites d'emballage et d'entreposage) pour s'assurer que chacun respecte toutes les exigences du programme.
 - Par ex., s'assurer que tout le monde utilise la plus récente version du Guide de SAF, que la documentation est remplie à temps
 - Par ex., offrir un soutien technique.



Directeur de la mise en œuvre de CanadaGAP (suite)

- Il peut s'agir d'un poste administratif ou les tâches peuvent être effectuées par un conseiller technique.
- Peut servir de liaison avec l'organisme de certification pour les audits externes.
- Les responsabilités varient selon la taille du groupe, comment les emplois sont structurés, etc.
- Avantage potentiel pour les membres d'un groupe : avoir un soutien technique bien formé et dédié.



Rôles au sein des groupes

- Auditeurs internes :
 - Auditeur interne du SGG
 - Auditeur(s) interne(s) – Audits physiques des exploitations membres
- Formation requise :
 - Les exigences en matière de formation des auditeurs internes varient selon qu'il s'agit d'un auditeur interne de SGG ou d'un auditeur interne des exploitations membres.



Auditeurs internes

- Il faut identifier **au moins** deux personnes responsables pour le système d'audits internes.
- Au minimum, les options sont:
 - 1) UN auditeur qui effectue tous les audits (du SGG et des exploitations membres) ET une autre personne qualifiée pour approuver ses rapports.
 - 2) Deux auditeurs distincts : un auditeur qui effectue l'audit du SGG, et un autre qui effectue les audits des exploitations membres. L'auditeur du SGG révisé et approuve les rapports d'audits sur ferme.



Exigences en matière de formation

- **Auditeur du Système de gestion du groupe :**
- Un diplôme d'études postsecondaires dans une discipline liée à la portée de l'audit (cultures, y compris production en serres), ou
- ... un diplôme d'études professionnelles du niveau secondaire en agriculture assorti de 2 années d'expérience en production, ou
- ... 2 ans d'expérience dans le domaine des systèmes de gestion de la qualité et 2 ans d'expérience en production horticole.



Exigences : auditeur du SGG

- Connaissance pratique des systèmes de gestion de la qualité.
- Formation d'auditeur interne liée aux systèmes de gestion de la qualité (min. 16 heures).
- Formation sur les principes HACCP, soit dans le cadre d'études formelles, soit en ayant complété avec succès le cours officiel basé sur les principes du Codex Alimentarius, ou une formation ISO 22000.
- Formation sur la salubrité des aliments dans le cadre d'études formelles ou en ayant complété avec succès un cours officiel.



Exigences en matière de formation

- **Auditeurs internes (audits physiques des exploitations membres du groupe) :**
- Un diplôme d'études postsecondaires dans une discipline liée à la portée de l'audit (cultures, y compris production en serres), ou
- ... un diplôme d'études professionnelles du niveau secondaire en agriculture assorti de 2 années d'expérience en production horticole.
- Formation pratique d'une journée sur les principes de base d'inspection et d'audit.



Exigences : auditeurs internes

- Deux audits d'observation (c.-à-d. observer un audit CanadaGAP effectué par un organisme de certification reconnu), ou 2 audits supervisés par l'organisme de certification.
- Formation sur les principes HACCP.
- Formation sur la salubrité des aliments dans le cadre d'études formelles ou en ayant complété avec succès un cours officiel.
- Connaissance de la terminologie spécialisée dans la langue officielle pertinente.



Compétences et formation du personnel

- Si l'auditeur interne du SGG ne possède pas de formation en salubrité des aliments (par exemple) il est possible de former une « équipe d'audit » qui détient ensemble les qualifications pertinentes.
- Outil conçu pour l'atelier : Feuille de travail sur les exigences en matière de formation.
- La direction du groupe doit s'assurer que:
 - le personnel répond aux exigences de CanadaGAP
 - le personnel est informé des modifications et mises à jour.



Rôles au sein des groupes

- Exploitations membres
- Organisme de certification
 - Auditeurs externes (de tierce partie)



Membres d'un groupe

- Des contrats écrits doivent être signés entre chaque membre et l'entité juridique
- Engagement du membre à se conformer aux exigences
- Chaque membre d'un groupe doit assumer la responsabilité légale de sa propre exploitation
- Le producteur, ou le site d'emballage ou d'entreposage DOIT vendre sa production certifiée en passant par le groupe



Impact général sur les coûts

- Une certaine économie est réalisable étant donné les frais annuels d'inscription au programme plus faibles
- Toutefois, l'Option B peut engendrer une hausse des coûts significatives étant donnée la nécessité d'effectuer des audits internes de toutes les exploitations membres
 - Le coût des audits internes est déterminé par le groupe



L'Option B comporte quatre composantes de coûts :

- Frais annuels d'inscription au programme
- Frais internes de prestation des services
 - Y compris le coût des audits internes
- Frais d'audit par l'organisme de certification (externe)
- Frais de déplacement de l'auditeur
 - Auditeur interne et auditeur de l'OC



Frais internes de prestation des services

- Divers coûts liés à la prestation du programme
 - Gestion interne du SGG
 - Révision des rapports d'audits des exploitations membres
 - Suivi des mesures correctives
 - Personnel affecté à l'administration du programme, à la coordination des audits, à la formation et au soutien des membres, à remplir la documentation nécessaire, etc.
 - Au besoin : coût de formation des auditeurs internes, embauche de personnel qualifié pour les audits internes, etc.



Coût des audits internes

- Coût des audits internes
 - Audit du Système de gestion du groupe
 - Audits de tous les sites communs d'entreposage et d'emballage
 - Audit de chaque exploitation membre
- Frais de déplacement de l'auditeur interne



Questions ?

Merci !



Personne-ressource

Heather Gale

Gestionnaire du programme national CanadaGAP

Programme CanadaGAP (salubrité des aliments à la ferme)

Conseil canadien de l'horticulture

9, Corvus Court Ottawa (Ontario) K2E 7Z4

Tél. : 613-226-4880 poste 214 Téléc. : 613-226-4497

Courriel : hgale@hortcouncil.ca

Site web : www.canadagap.ca

